



Insalubrité pas de ventilation

Par **dmissi**, le **22/01/2009** à **20:47**

bonjour

ma question est que mon appartement est insalubre il a été déclaré insalubre par la police municipale et par un expert immobilier mes voila l'agence et le propriétaire ont été de mauvais fois au départ il m'a dit que tout était de ma faute et que tout serait à ma charge je ne veux pas qu'il s'en tire facilement car il m'a mis plus bas que terre que faire pour lutter contre cela quel sont mes droits dans tout cela car il veulent me reloger dans un hôtel pendant les travaux ai-je le droit à un relogement de leur part dans un appartement ai-je le droit à une indemnisation merci de me répondre